

## **Mission de la MIVILUDES en Australie – 30 octobre/5 novembre 2011**

Une délégation de la Miviludes composée de son président, Georges Fenech, et de son secrétaire général, Hervé Machi, s'est rendue en Australie du 30 octobre au 5 novembre 2011, à l'invitation du président du CIFS (Cult Information and Family Support), pour participer à une conférence organisée au Sénat de Canberra sur le thème "les sectes en Australie : face aux réalités". En marge de cette intervention, la délégation a rencontré un nombre important d'autorités politiques et de représentants du monde judiciaire et universitaire, parmi les personnalités les plus importantes : le ministre fédéral de la justice, M. Robert McClelland, le sénateur Nick Xenophon, la sénatrice Sue Boyce, le sénateur Georges Brandis et le procureur général de l'Etat d'Australie du Sud, M. Stephen Pallaras. Les médias se sont fait l'écho de ce déplacement exceptionnel, le premier de ce type réalisé par la mission interministérielle dans un pays de culture et de droit anglo-saxon.

### **Intervention du président Fenech à la conférence du CIFS**

Le président Georges Fenech est intervenu le 2 novembre au cours de la conférence organisée par l'association CIFS (Cult Information and Family Support), qui assure de façon bénévole en Australie l'assistance aux victimes des mouvements sectaires (estimés à 3 000 groupes pour 22 millions d'habitants) et promeut l'instauration dans ce pays d'un système de vigilance et d'action analogue à celui mis en place en France.

Devant une assistance de plus d'une centaine de personnes composée d'universitaires, de chercheurs, de parlementaires, de diplomates et de représentants du secteur associatif, Georges Fenech a présenté pendant près de 45 minutes l'approche française en la matière. Il a notamment rappelé que la France était un Etat laïque qui garantissait le respect de toutes les croyances et la libre expression de toutes les opinions : seules les atteintes à l'ordre public et aux droits fondamentaux de la personne sont réprimées dans les conditions prévues par la loi et sous le contrôle du juge. Ayant décrit précisément le rôle et les missions de la MIVILUDES, il a vanté les mérites de la loi About-Picard, qui a introduit en droit interne l'infraction d'abus de faiblesse d'une personne en état de sujétion psychologique, tout en insistant sur le consensus politique total ayant conduit en France à l'instauration de ces deux outils, quasiment uniques au monde.

Condamnant l'attitude de certains groupes sectaires qui érigent en paravent la liberté de religion pour pouvoir porter atteinte en toute immunité à d'autres libertés, il a clairement indiqué que les Etats démocratiques ne pouvaient tolérer que l'on puisse tout permettre au nom de la liberté de religion, aucun groupe ni aucun individu ne pouvant s'ériger au-dessus de la loi.

Georges Fenech a ainsi clairement exhorté les autorités australiennes à ne pas renoncer à agir, de peur de porter atteinte à la liberté de religion. Il a alors proposé deux séries de mesures :

- la création d'un observatoire du phénomène sectaire en Australie, sur le modèle de la Miviludes, et l'instauration du délit d'abus de faiblesse dans le droit pénal australien,
- le subventionnement public de l'association CIFS et la reconnaissance de son statut d'utilité publique, afin de lui permettre d'ester en justice et d'exercer les droits reconnus à la partie civile.

Au cours de la conférence, ont notamment été remarquées les interventions :

- de Stephen Mutch, ancien parlementaire australien, fondateur du CIFS, avocat et professeur à l'université de Nouvelle Galles du Sud, qui a insisté sur l'équilibre du système français, qui lutte contre les dérives sectaires, c'est à dire les comportements nocifs pour les personnes et la société, et non contre les sectes, les doctrines ou les croyances en elles-mêmes,
- de Tom Sackville, ancien ministre du Home Office, président de la FECRIS, qui a fustigé l'inaction du gouvernement britannique en matière de lutte contre les dérives sectaires,
- des sénateurs Sue Boyce (libéral) et Nick Xenophon (indépendant), qui ont montré leur intérêt pour le système français et prôné une évolution de la situation en Australie.

### **Rencontres de la délégation de la Miviludes avec de nombreuses personnalités politiques, judiciaires et universitaires**

Très impliqué en Australie dans la lutte contre les mouvements sectaires, pour avoir notamment obtenu du gouvernement la création d'une commission d'enquête destinée à mieux réguler les exemptions fiscales accordées aux organisations caritatives et religieuses, le sénateur Nick Xenophon a organisé, du 1<sup>er</sup> au 3 novembre, quatre rencontres avec la Miviludes, en tête-à-tête ou avec d'autres personnalités, témoignant ainsi de l'attention portée au dispositif français. A l'issue de ces entretiens, qui ont été à la fois extrêmement chaleureux et très techniques sur le fond, concernant notamment le contenu et la mise en œuvre juridictionnelle de la loi About-Picard ou la notion d'emprise mentale, le sénateur Xénophon a indiqué lors d'une conférence de presse organisée au Sénat, qu'il était essentiel que l'Australie se dote de lois similaires à celles adoptées en France afin de mieux protéger les victimes. Citant l'exemple du groupe « Agape Ministries », dont le chef, « frère Rock » (ou Rocco Léo), suspecté d'avoir soutiré de fortes sommes d'argent à de nombreux adeptes et d'avoir détenu illégalement de grandes quantités d'armes, a été arrêté par les autorités des îles Fidji où il avait fui, mais n'a pu être poursuivi en Australie, faute d'incriminations suffisantes, le sénateur Xénophon a appelé à l'élaboration d'une nouvelle législation nationale permettant de poursuivre l'emprise mentale sur les personnes.

Il a été rejoint en cela par le procureur général de l'Etat d'Australie du Sud, M. Stephen Pallaras, qui, ayant eu à gérer le cas « Agape Ministries », a reconnu que les lois actuelles ne permettaient pas de traiter efficacement les préjudices subis par les victimes de groupes sectaires, et qu'il fallait sans doute s'inspirer de l'exemple français en ce domaine. Lors de cette même conférence de presse, M. Georges Fenech s'est quant à lui réjoui de cet intérêt marqué pour le dispositif français, appelant de ses vœux à une meilleure coopération internationale contre les agissements des groupes sectaires, qui ne connaissent pas de frontières. Il a notamment cité le cas de l'ordre de « Saint-Charbel », créé en Australie par William Kamm, alias « Petit Caillou » (« Little Pebble »), condamné en Australie pour agressions sexuelles, qui a inspiré et formé deux disciples français (Juliano Verbard alias « Petit Lys d'amour » et Eliane Deschamps, alias « Petite Servante »), lesquels ont à leur tour créé des groupes similaires en France et ont fait l'objet de poursuites judiciaires toujours en cours pour la plupart.

Le sénateur Xenophon s'est également déclaré très intéressé par les propositions de la commission d'enquête parlementaire sur les mineurs victimes des sectes, présidée en 2006 par M. Georges Fenech, alors député, de même que par la suggestion formulée par le président de la Miviludes de subventionner les associations d'aide aux victimes de sectes. Il a annoncé le principe d'une visite en France, au premier trimestre 2012, en compagnie de M. Pallaras, afin d'approfondir l'ensemble de ces sujets. Désireux de s'inspirer de l'approche française, M. Xenophon avait adressé un message audio-visuel aux parlementaires français réunis le 26 octobre dernier au Palais Bourbon, sous la présidence de M. Bernard Accoyer, pour célébrer les 10 ans de la loi About-Picard.

A l'initiative et en présence de M. Nick Xenophon, la délégation de la Miviludes a pu rencontrer à Canberra, le 3 novembre, le ministre fédéral de la justice, M. Robert McClelland. Cette première prise de contact, très encourageante, constitue les prémices à des échanges ultérieurs permettant une meilleure coopération entre les deux pays sur ce domaine particulier.

En compagnie de Madame la sénatrice Sue Boyce, M. Georges Fenech a également été reçu le même jour par le sénateur Georges Brandis, ministre de la justice du Shadow Cabinet, qui s'est montré très intéressé par la jurisprudence de la loi About-Picard.

Au cours d'un déjeuner très convivial à l'université de Canberra (l'Australian National University), le 1<sup>er</sup> novembre, M. Georges Fenech a proposé aux chercheurs en criminologie Thierry et Brigitte Bouhours, une étude sur les mouvements internationaux à caractère sectaire sous l'angle de la notion d'emprise mentale. Très intéressés par cette proposition, ces derniers vont poursuivre leurs réflexions et les échanges avec la Miviludes afin de proposer un projet.

La mission de la Miviludes avait débuté le 31 octobre, à Sydney, par une rencontre avec le directeur de cabinet du ministre de la justice de l'Etat de la Nouvelle Galles du Sud, M. Damien Tudehope, ainsi que par un entretien avec le procureur de la Couronne ayant engagé les poursuites contre le chef de l'Ordre de Saint-Charbel. Elle s'est achevée à Melbourne, le 4 novembre, par une série d'entrevues avec la directrice adjointe du département des affaires étrangères de l'Etat du Victoria, un avocat du barreau de Melbourne et le procureur général du Commonwealth dans le Victoria.

Le déplacement de la Miviludes a été largement relayé par la presse écrite et audio-visuelle. Au-delà de la conférence de presse citée plus haut, le président Georges Fenech a donné plusieurs interviews aux médias australiens, parmi lesquels *le Petit Journal* (journal des Français à l'étranger), *The Sydney Morning Herald* (le grand quotidien de Sydney) et la radio SBS de Melbourne. Plusieurs autres organes de presse nationaux ou locaux ont également évoqué la venue de la Miviludes en Australie (*The Adviser* d'Aldelaïde, *Watoday*, *The Age*, *World News Australia*, *Channel 9*).